**Sites Natura 2000 du secteur « Calvi - Carghjese » : adhérez à la nouvelle Charte Natura 2000 de bonnes pratiques**

Rédigée par l’UAC (animateur des sites Natura 2000), en collaboration avec le PNRC et les services de l’Etat, la nouvelle Charte Natura 2000 de bonnes pratiques du secteur « Calvi - Carghjese » ambitionne de contribuer à la conservation des habitats et des espèces d’intérêt communautaire sur ce territoire vaste de plus de 1 270 km².

En devenant signataire de la Charte Natura 2000 pour une durée de 5 ans, vous vous engagez à devenir un acteur volontaire des objectifs poursuivis par le réseau Natura 2000 et vous ancrez vos pratiques dans une démarche de développement durable.

Cette nouvelle charte, validée par les membres du Comité de Pilotage, propose 15 engagements : 3 de portée générale et 12 répartis selon les milieux concernés (fonds marins côtiers, falaises littorales et côtes rocheuses et milieux terrestres). Ces engagements prennent en compte les problématiques liées à la fréquentation touristique, notamment celles liées la conservation du balbuzard pêcheur.

Professionnel, membre d’une association, propriétaire ou usager du secteur, nous vous invitons à lire et adhérer en ligne à la Charte Natura 2000 pour marquer votre attachement au secteur et à son patrimoine naturel unique en Corse. Signataire de la charte Natura 2000, *facciu per a natura*.

Pour télécharger le livret de présentation de la Charte Natura 2000 ou remplir le formulaire d’adhésion en ligne : <https://www.oec.corsica/Sites-Natura-2000-du-secteur-Calvi-Carghjese-adherez-a-la-nouvelle-Charte-Natura-2000-de-bonnes-pratiques_a3095.html>

Plus d’informations sur les sites Natura 2000 du secteur « Calvi - Carghjese » : <https://www.oec.corsica/Settori-Calvi-Carghjese_a86.html>